

CONTRAT DE CESSION DE SITE INTERNET ET DE NOM DE DOMAINE

Cession d'actifs isolés, sans transfert de clientèle

Modèle mis à disposition par Online Asset. Document type à compléter et à adapter à chaque opération. Il ne constitue pas une consultation juridique.

Entre les soussignés

[Nom, prénom ou dénomination sociale], [forme sociale et capital], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], dont le siège est situé [adresse], représentée par [nom et qualité],

Ci-après désigné « le Cédant », d'une part,

Et

[Nom, prénom ou dénomination sociale], [forme sociale et capital], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], dont le siège est situé [adresse], représentée par [nom et qualité],

Ci-après désigné « le Cessionnaire », d'autre part,

Ci-après désignés ensemble « les Parties ».

Préambule

Le Cédant exploite le site internet accessible à l'adresse [nomdedomaine.fr] (ci-après « le Site »), mis en ligne le [date], dont l'activité consiste en [description de l'activité : publication de contenus éditoriaux, comparateur, boutique en ligne, etc.].

Le Cessionnaire a manifesté son intention d'acquérir les éléments composant le Site, listés en Annexe 1. Le Cessionnaire déclare avoir reçu du Cédant, préalablement à la signature, les informations et les accès nécessaires à l'appréciation des Actifs cédés, en particulier [données d'audience, états de revenus, factures de prestataires, titres de propriété intellectuelle].

Les Parties conviennent que la présente cession porte sur des actifs isolés, à l'exclusion de toute clientèle attachée à un fonds de commerce. Elles reconnaissent que cette qualification n'est pas opposable à l'administration fiscale, qui apprécie l'opération au regard de sa réalité économique.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1. Objet et périmètre de la cession

1.1 Le Cédant cède au Cessionnaire, qui l'accepte, les éléments limitativement énumérés en Annexe 1 (ci-après « les Actifs cédés »), exploités sous le nom de domaine [nomdedomaine.fr].

1.2 Tout élément non mentionné en Annexe 1 est expressément exclu de la cession, en particulier [comptes, marques, contenus, contrats ou noms de domaine conservés par le Cédant].

1.3 La cession ne comprend ni reprise de dettes, ni reprise de contrats de travail, ni engagement souscrit par le Cédant antérieurement à la date de transfert, sauf mention contraire en Annexe 2.

Article 2. Droits de propriété intellectuelle cédés

2.1 Le Cédant cède au Cessionnaire, à titre exclusif, les droits patrimoniaux qu'il détient sur les créations listées en Annexe 3 (textes, éléments graphiques, photographies, vidéos, code source et code objet, structure du Site) :

- le droit de reproduction, sur tout support numérique ou physique, par tout procédé connu à la date des présentes ;
- le droit de représentation, par tout réseau de communication au public en ligne ;
- le droit d'adaptation, de modification, de traduction et d'intégration à toute œuvre ou support ;
- le droit de mise à disposition du public à titre gratuit ou onéreux.

2.2 Ces droits sont cédés pour [le monde entier / le territoire de ...], pour [la durée légale de protection des droits d'auteur / une durée de ... ans], en vue de l'exploitation du Site et de [activités visées : édition de contenus, affiliation, vente en ligne, etc.].

2.3 La cession porte sur les seules créations existantes à la date de signature. Aucune création future n'est comprise dans la présente cession.

2.4 Le droit moral des auteurs demeure réservé, conformément à l'article L121-1 du Code de la propriété intellectuelle. Le Cessionnaire s'engage à respecter le droit à la paternité selon les modalités prévues en Annexe 3.

2.5 Lorsque le Cédant est lui-même auteur des créations cédées, la rémunération de la cession est fixée à [montant ou pourcentage], conformément à l'article L131-4 du même code.

2.6 Les logiciels, thèmes, extensions, polices de caractères et visuels exploités sous licence de tiers sont listés en Annexe 2. Leur transfert au Cessionnaire est subordonné aux conditions de chaque licence et ne fait pas l'objet de la présente cession.

Article 3. Nom de domaine

3.1 Dans un délai de [X] jours ouvrés suivant la signature, le Cédant donne son accord à la transmission du nom de domaine [nomdedomaine.fr] auprès du bureau d'enregistrement [nom du bureau d'enregistrement] et accomplit les démarches requises par ce dernier.

3.2 Le Cédant communique au Cessionnaire, par un moyen sécurisé, le code d'authentification (AUTH_INFO) permettant le changement de titulaire.

3.3 Jusqu'au changement effectif de titulaire, le Cédant maintient l'enregistrement du nom de domaine, acquitte les frais de renouvellement échus et s'interdit toute modification de la zone DNS non demandée par le Cessionnaire.

3.4 Les Parties reconnaissent qu'un nom de domaine est attribué pour une durée limitée et renouvelable, et qu'il ne fait pas l'objet d'un droit de propriété. Les frais éventuels facturés par le bureau d'enregistrement sont supportés par [le Cédant / le Cessionnaire].

3.5 Les noms de domaine secondaires, variantes et extensions détenus par le Cédant et inclus dans la cession sont listés en Annexe 1.

Article 4. Base de données et données personnelles

4.1 Le Cédant cède au Cessionnaire les droits du producteur de la base de données décrite en Annexe 1, en particulier les droits d'extraction et de réutilisation de la totalité ou d'une partie substantielle de son contenu.

4.2 Le Cédant déclare que la base de données a été constituée conformément à la réglementation applicable aux données personnelles, que les personnes concernées ont reçu l'information requise et que les oppositions exprimées ont été respectées.

4.3 Le Cessionnaire, responsable de traitement à compter de la date de transfert, informe les personnes concernées de la cession dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant cette date, sauf lorsqu'elles disposent déjà de cette information.

4.4 Toute prospection commerciale par voie électronique auprès des personnes figurant dans la base est réalisée par le Cessionnaire dans le respect des conditions prévues à l'article L34-5 du Code des postes et des communications électroniques.

4.5 Le Cédant supprime les copies de la base en sa possession dans un délai de [X] jours suivant la date de transfert, à l'exception de celles qu'il est tenu de conserver en vertu d'une obligation légale ou comptable.

Article 5. Contrats et comptes tiers

5.1 Les contrats listés en Annexe 2 (hébergement, services en ligne, maintenance, régies publicitaires, programmes d'affiliation, prestataires de paiement) sont cédés au Cessionnaire sous réserve de l'accord de chaque cocontractant, recueilli par écrit.

5.2 À défaut d'accord d'un cocontractant dans un délai de [X] jours suivant la signature, le contrat concerné est réputé exclu de la cession, sans remise en cause des présentes. Les Parties conviennent, le cas échéant, d'un ajustement de prix selon les modalités de l'article 6.

5.3 Les comptes détenus auprès de plateformes tierces (outils d'analyse d'audience, console de moteur de recherche, réseaux sociaux, place de marché, service d'envoi d'e-mails) sont transférés selon les procédures propres à chaque plateforme, listées en Annexe 2. Le Cédant apporte son concours aux démarches nécessaires.

5.4 Le Cédant conserve la charge des sommes dues au titre de la période antérieure à la date de transfert. Le Cessionnaire supporte celles afférentes à la période postérieure.

Article 6. Prix et modalités de paiement

6.1 Le prix de la cession est fixé à [montant] euros [hors taxes / toutes taxes comprises], ventilé comme suit : [nom de domaine : ... €] ; [droits de propriété intellectuelle : ... €] ; [base de données : ... €] ; [autres actifs : ... €].

6.2 Le prix est payable selon les modalités suivantes : [paiement comptant à la signature / séquestre auprès de [tiers de confiance] et libération au constat de la remise / échancier : ... % à la signature, ... % à la date de transfert, ... % à [échéance]].

6.3 En cas de séquestre, les fonds sont libérés au profit du Cédant après signature du procès-verbal de remise figurant en Annexe 4, et au plus tard le [date].

6.4 Tout retard de paiement donne lieu, après mise en demeure restée sans effet pendant [X] jours, à l'application d'intérêts au taux de [taux] et, entre professionnels, à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par la loi.

6.5 Le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable à l'opération est le suivant : [à préciser selon la situation des Parties]. Les frais et droits éventuels liés à l'enregistrement de l'acte sont supportés par [le Cessionnaire / le Cédant].

Article 7. Remise technique et date de transfert

7.1 La date de transfert est fixée au [date] (ci-après « la Date de transfert »). À compter de cette date, le Cessionnaire exploite le Site à ses risques et sous sa seule responsabilité.

7.2 Au plus tard à la Date de transfert, le Cédant remet au Cessionnaire : les accès administrateur du Site et de l'hébergement ; les accès au bureau d'enregistrement ; une sauvegarde complète et datée des fichiers et de la base de données ; les identifiants des comptes listés en Annexe 2 ; la documentation technique disponible.

7.3 La remise est constatée par le procès-verbal figurant en Annexe 4, signé par les deux Parties. Toute réserve y est mentionnée, avec le délai convenu pour y remédier.

7.4 Le Cessionnaire procède, à compter de la Date de transfert, au renouvellement des mots de passe, à la reconfiguration de l'authentification à double facteur et au renouvellement des clés d'interface de programmation.

7.5 Le Cédant assure une assistance au transfert de [nombre] heures, pendant [durée] à compter de la Date de transfert, à titre [gratuit / onéreux, au tarif de ... € de l'heure].

7.6 Le Cédant cesse, à compter de la Date de transfert, toute exploitation des Actifs cédés et toute utilisation des identifiants remis.

Article 8. Déclarations et garanties du Cédant

Le Cédant déclare et garantit au Cessionnaire que :

- il est titulaire du nom de domaine et des droits cédés, ou dispose des cessions écrites consenties par leurs auteurs, dont les références figurent en Annexe 3 ;
- les Actifs cédés sont libres de tout nantissement, gage, sûreté ou droit de tiers non mentionné en Annexe 2 ;
- aucun litige, aucune mise en demeure ni aucune revendication relatifs aux Actifs cédés ne lui a été notifié à la date des présentes ;

- à sa connaissance, le Site ne fait l'objet d'aucune action manuelle ni d'aucune sanction notifiée par un moteur de recherche ;
- la base de données transmise a été constituée conformément à la réglementation relative aux données personnelles ;
- les informations chiffrées communiquées au Cessionnaire et reproduites en Annexe 1 sont sincères et correspondent aux données extraites des outils de mesure et des états de revenus à leur date d'extraction ;
- il a informé le Cessionnaire de tout élément dont il a connaissance et dont l'importance est déterminante pour le consentement de ce dernier.

Le Cédant garantit le Cessionnaire contre l'éviction dans les conditions prévues aux articles 1625 et suivants du Code civil.

Les garanties conventionnelles stipulées au présent article sont consenties pour une durée de [durée] à compter de la Date de transfert et dans la limite de [montant] euros. Cette limitation ne s'applique ni en cas de dol, ni en cas de faute intentionnelle, ni à la garantie d'éviction légale.

Article 9. Absence de garantie de performance

9.1 Les données de trafic, de positionnement dans les moteurs de recherche et de chiffre d'affaires figurant en Annexe 1 reflètent l'historique du Site à leur date d'extraction.

9.2 Le Cédant en garantit l'exactitude au titre de l'article 8. Il ne garantit ni le maintien du niveau de trafic, ni celui des positions dans les moteurs de recherche, ni celui des revenus postérieurement à la Date de transfert, ces éléments dépendant de facteurs extérieurs et des décisions d'exploitation du Cessionnaire.

9.3 Le Cessionnaire déclare avoir procédé à ses propres vérifications et faire son affaire personnelle de l'exploitation du Site après la Date de transfert.

Article 10. Non-concurrence et non-sollicitation

10.1 Le Cédant s'interdit, pendant une durée de [durée] à compter de la Date de transfert et sur le territoire de [territoire], de créer, d'acquérir ou d'exploiter, directement ou indirectement, un site internet dont l'activité serait [définition précise de l'activité concurrente : même thématique éditoriale, même gamme de produits, même segment de clientèle].

10.2 Le Cédant s'interdit, pendant la même durée, de solliciter les clients, abonnés ou partenaires figurant dans les Actifs cédés en vue de les détourner du Site.

10.3 Les Parties reconnaissent que cet engagement est limité dans le temps, dans l'espace et quant à l'activité visée, et qu'il est proportionné aux intérêts légitimes du Cessionnaire.

10.4 Toute violation du présent article donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de [montant] euros, sans préjudice de la réparation du surplus du préjudice et de la cessation du trouble.

Article 11. Confidentialité

11.1 Chacune des Parties s'engage à conserver confidentiels les termes du présent contrat ainsi que les informations techniques, financières et commerciales échangées à l'occasion de sa négociation et de son exécution.

11.2 Cet engagement vaut pendant [durée] à compter de la Date de transfert. Il ne s'applique ni aux informations tombées dans le domaine public sans manquement d'une Partie, ni à celles dont la communication est requise par une obligation légale, réglementaire ou judiciaire.

11.3 Les Parties conviennent que [la communication publique de l'opération est soumise à l'accord écrit préalable de l'autre Partie / le Cessionnaire est autorisé à mentionner l'opération à des fins de référence].

Article 12. Droit applicable et juridiction compétente

12.1 Le présent contrat est soumis au droit français.

12.2 Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend relatif à sa formation, son interprétation ou son exécution. À défaut d'accord dans un délai de [X] jours suivant la première notification écrite, le litige est porté devant le tribunal compétent de [ville].

12.3 Le présent contrat, annexes comprises, exprime l'intégralité de l'accord des Parties sur son objet. Toute modification fait l'objet d'un avenant écrit et signé.

12.4 La nullité éventuelle d'une clause n'affecte pas la validité des autres stipulations.

Fait à [lieu], le [date], en deux exemplaires originaux.

Le Cédant [nom, qualité, signature]

Le Cessionnaire [nom, qualité, signature]

Annexe 1. Inventaire des actifs cédés

À compléter élément par élément. Tout actif absent de cette annexe est exclu de la cession.

1.1 Noms de domaine

Nom de domaine principal : []. Bureau d'enregistrement : []. Date d'expiration : []. Noms de domaine secondaires et variantes : [].

1.2 Contenus et éléments graphiques

Nombre de pages et d'articles : []. Éléments graphiques et logotypes : []. Photographies et vidéos : []. Support de la sauvegarde remise : [].

1.3 Code et environnement technique

Système de gestion de contenu ou technologie : []. Développements spécifiques : []. Dépôt de code source : []. Hébergement : [].

1.4 Base de données

Nature des données : []. Volume : [] enregistrements. Date de la dernière extraction : []. Finalités du traitement : [].

1.5 Titres de propriété industrielle

Marques cédées, numéros d'enregistrement, classes et territoires : []. Dessins et modèles : [].

1.6 Données de performance communiquées

Période de référence : []. Trafic mensuel moyen : []. Source de mesure : []. Revenus mensuels moyens et nature : []. Date d'extraction : [].

1.7 Éléments expressément exclus

[]

Annexe 2. Contrats et comptes tiers

Pour chaque ligne : intitulé, prestataire, référence, échéance, coût, et mention de l'accord de cession obtenu ou de la procédure de transfert applicable.

2.1 Contrats cédés sous réserve de l'accord du cocontractant

Hébergement : []. Nom de domaine : []. Services en ligne et abonnements logiciels : []. Maintenance : [].
Prestataire de paiement : [].

2.2 Comptes de plateformes tierces

Outil d'analyse d'audience : []. Console de moteur de recherche : []. Régie publicitaire : []. Programmes d'affiliation : []. Réseaux sociaux : []. Compte vendeur de place de marché : []. Service d'envoi d'e-mails : [].

2.3 Licences de tiers non cédées

Thèmes et extensions : []. Polices de caractères : []. Banques d'images : []. Composants sous licence libre et obligations associées : [].

2.4 Charges et sûretés éventuelles

[]

Annexe 3. Créations et auteurs

Cette annexe établit la chaîne de droits. Pour chaque création : nature, auteur, date, statut de l'auteur (salarié, prestataire indépendant, agence, le Cédant lui-même) et titre justifiant la détention des droits par le Cédant (contrat de cession écrit, clause de cession, mécanisme légal applicable aux logiciels créés par un salarié).

3.1 Textes et contenus éditoriaux

[Création] / [Auteur] / [Date] / [Statut] / [Titre de cession et référence]

3.2 Éléments graphiques, logotype et charte

[Création] / [Auteur] / [Date] / [Statut] / [Titre de cession et référence]

3.3 Photographies et vidéos

[Création] / [Auteur] / [Date] / [Statut] / [Titre de cession et référence]

3.4 Code source et développements spécifiques

[Création] / [Auteur] / [Date] / [Statut] / [Titre de cession et référence]

3.5 Modalités convenues au titre du droit à la paternité

[]

Annexe 4. Procès-verbal de remise

Le [date], à [lieu], les Parties se sont réunies [en présentiel / à distance] aux fins de constater la remise des Actifs cédés au titre du contrat signé le [date].

4.1 Éléments remis

- Accès administrateur du site : remis le []
- Accès à l'hébergement : remis le []
- Accès au bureau d'enregistrement et code AUTH_INFO : remis le []
- Changement de titulaire du nom de domaine : effectif le []
- Sauvegarde complète des fichiers et de la base de données : remise le []
- Identifiants des comptes listés en Annexe 2 : remis le []
- Documentation technique : remise le []

4.2 Réserves

[Aucune réserve / Réserves suivantes, à lever au plus tard le [date] : ...]

4.3 Effets

La signature du présent procès-verbal, sans réserve ou après levée des réserves, vaut constat de la remise et autorise, le cas échéant, la libération des fonds séquestrés au titre de l'article 6.

Le Cédant [signature]

Le Cessionnaire [signature]

Modèle édité par Online Asset. Ce document type est fourni à titre informatif et ne constitue pas un conseil juridique personnalisé. Chaque opération justifie une adaptation à sa situation propre et, selon les enjeux, la relecture d'un professionnel du droit.